

## Samedi 5 septembre : Forum des associations



Cette année, la mairie de Charnècles organise et propose son Forum des Associations en partenariat avec les acteurs de la commune. Nous vous invitons donc à venir nombreuses et nombreux à la rencontre des associations présentes sur la commune, le **samedi 5 septembre de 9h00 à 12h00**, au gymnase.

Si ce moment permet la rencontre avec les adhérentes et les adhérents à venir ou déjà membres, c'est aussi un temps d'échanges sur les pratiques, un temps où nous pouvons toutes et tous mieux percevoir la diversité des prestations qui nous sont offertes, grâce à l'engagement de bénévoles et de professionnels. Nous avons la chance, sur notre commune, sans prendre notre véhicule, de pouvoir pratiquer du sport, partager des loisirs et de la musique, accéder à un fond conséquent de livres, que l'on soit enfant, adulte ou sénior.

Toutes les mesures de distanciations physiques seront mises en œuvre afin de vous permettre de venir en toute sérénité. Merci de vous munir d'un masque et d'un stylo personnel.

Au plaisir de nous retrouver sur le Forum.

## Un Pédibus à Charnècles !

Dès le 1er septembre, jour de la rentrée des classes, une ligne Pédibus desservant l'école est mise en service, sous l'impulsion de mamans motivées et en partenariat avec la mairie.

À tour de rôle, des parents ou accompagnateurs bénévoles (grands-parents, retraités) conduisent à pied un petit groupe d'enfants, de la maternelle au CM2, vers l'école. Le convoi emprunte un itinéraire convenu, conçu pour être rapide et direct, tout en privilégiant la sécurité des enfants. Comme une ligne de bus normale, il fonctionne avec des arrêts fixes, spécifiques, et à des horaires réguliers. Les enfants attendent à ce point d'arrêt que leurs camarades et accompagnateurs passent les récupérer. Ils intègrent alors le groupe et débutent leur chemin vers l'école.

Les objectifs sont multiples : favoriser la convivialité, réduire son empreinte écologique, responsabiliser les enfants, notamment à la sécurité routière, faire une activité physique quotidienne, favoriser les réflexes d'écomobilité des enfants souvent habitués au "tout en voiture", donner envie aux autres enfants de l'école d' "aller à l'école à pied" eux aussi !

Gageons que cette première ligne sera bientôt suivie de bien d'autres !



## Accueil de loisirs

### MJC Rives

Pour **les enfants de 3 à 12 ans**, le Centre de Loisirs des 3 Fontaines fonctionnera à partir du 16 septembre 2020 les mercredis et vacances scolaires de 7h45 à 18h15. Les inscriptions se font au secrétariat de la MJC.

Pour **les adolescents de 12 à 17 ans**, 34 activités sportives ou culturelles sont proposées.

Pour plus d'informations rendez-vous sur le site de la MJC :

<https://www.mjc-rives.fr/>

Contacts : 04 76 65 21 75

ou [contact@mjc-rives.fr](mailto:contact@mjc-rives.fr)

### Les petits potes

Située sur la commune de la Murette, l'association « les petits potes » propose un accueil de loisirs pour **les enfants de 3 à 12 ans** les mercredis et vacances scolaires.

Pour toutes informations, rendez-vous sur le site :

<http://www.lespetitspotes.org>

Contacts : [laury@lespetitspotes.org](mailto:laury@lespetitspotes.org)

ou [bureau@lespetitspotes.org](mailto:bureau@lespetitspotes.org)

## Les journées du patrimoine



Depuis plusieurs années le rendez-vous est pris pour les Journées du Patrimoine à la mi-septembre, en partenariat avec la mairie. Une balade patrimoniale pour connaître notre village et son histoire. Avec de nombreux documents et objets à l'appui, Andrée Budillon fera ressurgir du passé, la forge, le charron, les cafés d'antan, le téléphone public et autres épiceries, laiterie, etc.

Après une halte au lavoir du Puits Barral, le rappel de l'école des frères au « patro » et toutes les activités des temps anciens autour de ce bâtiment, une descente vers des maisons datant du Bas Moyen-Âge... la balade se poursuivra sur le site de l'ancienne chapelle pour finir par une visite approfondie de l'église (statue de Saint Roch).

**Samedi 19 septembre 2020 : visite guidée de 14h à 17h.**

**Dimanche 20 septembre 2020 : visite guidée de 14h30 à 17h30.**

**Rendez-vous en face de la boulangerie - Centre Village**

Contact : 04.76.91.40.71

<https://www.paysvoironnais.info/parcours-patrimonial-charnecles.html>

## Cérémonie commémorative

En présence de madame le maire Nadine Reux, de madame Marie-Ange Chêne, maire de 2014 à 2020, et de monsieur Christian Jacquier maire honoraire, d'Elodie Jacquier-Laforge députée de la 9ème circonscription de l'Isère, et de membres d'associations d'anciens combattants, s'est déroulée, comme chaque année, la cérémonie en mémoire des 12 martyrs fusillés par les allemands le 30 juillet 1944, rappel à soi de faits constituant notre mémoire collective du passé et son respect.



## Information

**À partir du premier septembre le salon de coiffure « le Salon d'Aurore » modifie ses horaires**

Il sera fermé tous les mercredis matin et un mercredi sur deux toute la journée.

Ouverture les mardis, jeudis, vendredis de 9h à 18h, le samedi de 9h à 16h, un mercredi sur deux de 14h à 18h

## Aujourd'hui sur le web

Dans chaque bulletin nous vous présenterons une rubrique de notre site internet <http://www.charnecles.fr>

Dans ce numéro de septembre, période de rentrée évoquant souvent une certaine complexité dans l'organisation des gardes d'enfants nous avons choisi l'onglet « Bien vivre » et plus particulièrement sa rubrique « Assistantes Maternelles » dans laquelle sont répertoriées les coordonnées de toutes les assistantes maternelles agréées résidant sur notre commune.



### CCAS

- Une prime « Vacances 2020 » pourra être allouée pour les enfants de Charnècles nés entre le premier janvier 2006 et le 31 décembre 2014.
- Une aide ponctuelle aux personnes en recherche d'emploi peut être accordée aux demandeurs d'emploi, non indemnisés, âgés de 18 à 25 ans ainsi qu'à ceux âgés de plus de 50 ans.
- Une aide exceptionnelle, quelquefois urgente et très ponctuelle, peut être attribuée au vu d'un examen de la situation de la personne sous forme d'un bon d'achat prioritairement alimentaire.
- Pour tous renseignements complémentaires : conditions d'éligibilité à ces aides, leurs montants... vous pouvez vous rendre sur le site internet de la mairie de Charnècles, rubrique CCAS, ou téléphoner en mairie.
- Suite au nouvel adressage, les personnes rencontrant des difficultés pour effectuer leurs démarches de modification d'adresse auprès des divers organismes sont invitées à se faire connaître en mairie qui transmettra au CCAS.

### Santé

#### Port du masque sur les marchés de plein air

Compte tenu de l'évolution de la situation sanitaire en Isère, le préfet a décidé de généraliser l'obligation de port de masque dès le mercredi 26 août 2020 sur les marchés de plein air dans l'ensemble de notre département pour toute personne à partir de 11 ans. Cette disposition s'applique sur notre marché du vendredi.

#### Médecin de garde

Tous les soirs, sept jours sur sept, un médecin de garde est présent à l'hôpital de Voiron de 20 heures à 24 heures à côté du service des urgences.

### Urbanisme

Une architecte conseil assure une permanence en mairie chaque troisième mercredi du mois. Les demandes de rendez-vous se font en mairie.

### Message aux agriculteurs de notre commune

Nous avons un projet de cartographier les producteurs en vente directe sur la commune de Charnècles afin de les faire connaître aux consommateurs via notre site internet et sur un futur projet de panneau en centre village.

Si vous êtes intéressés, merci de nous en faire part en mairie par mail ou téléphone.

## Environnement

Choisir de vivre à Charnècles, c'est choisir de vivre dans un cadre rural, c'est la possibilité de flâner sur ses chemins, de savourer la nature : ici tout est vie.... Pourtant depuis quelques temps des dépôts d'ordures sauvages fleurissent dans différents quartiers de notre village.

Nous souhaitons vivement que les auteurs de ces dépôts prennent conscience de leurs actes d'une part d'un point de vue écologique (pollution visuelle, biologique...), et d'autre part vis-à-vis de leur incidence sur le budget communal en raison des coûts induits par l'enlèvement des déchets.

Nous comprenons l'agacement de nos habitants devant de telles incivilités, c'est pourquoi, lors de chaque dépôt illicite, une plainte est déposée en gendarmerie par la mairie.

Nous rappelons que plusieurs déchèteries sont situées à proximité de notre village, leurs horaires sont consultables sur le site internet du Pays Voironnais.



## Antennes-relais de téléphonie mobile : où en sommes-nous ?

En accord avec le conseil municipal, j'ai décidé d'organiser une **réunion publique le 6 août**. J'ai souhaité partager avec les habitants toutes les informations dont la mairie avait connaissance concernant le cadre législatif, les demandes des opérateurs Free et Bouygues, les démarches faites par la municipalité.

**Sur le plan législatif**, le gouvernement a décidé que des antennes relais seront déployées sur tout le territoire dans le but de mettre fin aux zones blanches et a fait des lois qui permettent aux opérateurs de le faire. Localement, le seul pouvoir du maire est de donner un avis favorable ou défavorable au projet, en s'appuyant uniquement sur des règlements d'urbanisme.

**L'opérateur Free** a adressé un Document d'Information Mairie à la commune le 5 juin, disponible sur le site internet de la commune et en mairie. Puis la déclaration préalable de travaux est arrivée en mairie le 21 juillet. Le lieu d'implantation est le Penon. Le pylône fera 32 mètres de haut. La commune a demandé le 19 août des informations complémentaires en matière d'urbanisme. L'opérateur a maintenant 3 mois pour répondre. Ensuite la commune aura un mois pour donner un avis favorable ou non à ce projet.

**L'opérateur Bouygues** a adressé un Document d'Information Mairie à la commune le 3 août, disponible sur le site internet de la commune et en mairie. Le lieu d'implantation est la Vieille Cure. Le pylône fera 26 mètres de haut. La déclaration préalable de travaux pourrait arriver en mairie à partir du 4 septembre.

Vues les conséquences possibles pour les habitants, les élus ont pris plus d'une quinzaine de **contacts auprès d'associations, de juristes, d'élus...** L'avocat de la mairie a été consulté.

**La position des élus** serait d'aller vers un avis défavorable à l'implantation d'antennes, avec des motifs paysagers. Nous renverrons également les opérateurs l'un vers l'autre pour qu'ils s'entendent à minima sur une parcelle commune.

Nadine Reux, maire

## Bonne rentrée à tous

Protégez-vous, protéger les autres : respectez les gestes barrières !

### Contacts

- **Accueil mairie** : 04.76.91.07.29 - accueil@ville-charnecles.fr
- **Garderie et restaurant scolaire** : 04.76.65.26.29
- **Service périscolaire** : scolaire@ville-charnecles.fr
- **Urbanisme** : urbanisme@ville-charnecles.fr

### Horaires d'ouverture au public

**Lundi, mardi, mercredi et jeudi** : 9h - 12h  
**Lundi** : 15h30 - 17h30  
**Jeudi** : 15h30 - 18h45  
*(17h30 en période de vacances scolaires)*  
**Vendredi** : 13h30 - 16h